

**EUROMOBILIARE INTERNATIONAL FUND**  
**SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE**

**En abrégé « EUROFUNDLUX »**

**10-12, Avenue Pasteur**

**L - 2310 Luxembourg**

**R.C.S. Luxembourg B 82461**

**AVIS AUX ACTIONNAIRES**

Il est porté à la connaissance des actionnaires des compartiments notés ci-dessous que les modifications suivantes ont été décidées par le Conseil d'Administration et prendront effet le 9 juillet 2018 :

**1. Compartiment Equity Returns Absolute :**

Afin de faciliter la lecture des nouvelles caractéristiques du Compartiment, ci-dessous une comparaison des modifications apportées par rapport à la version actuelle:

Changement de politique d'investissement	
En vigueur jusqu'au 8 juillet 2018	En vigueur à partir du 9 juillet 2018
<p>Le compartiment est de type flexible et a comme objectif la croissance graduelle du capital investi à moyen/long terme.</p> <p>Les avoirs nets du compartiment pourront être investis en valeurs mobilières de type actions dans une plage entre 0 et 100%.</p> <p>La partie non investie en valeurs mobilières de type actions pourra être investie en valeurs mobilières de type obligations et/ou en instruments du marché monétaire, ayant un rating égal ou supérieur à BBB- (investment grade) ou en liquidités constituées de dépôts bancaires auprès d'établissements de crédit ayant une échéance résiduelle inférieure à 12 mois.</p> <p>Les avoirs nets du compartiment pourront être investis jusqu'à concurrence de 30% en valeurs mobilières de type obligataire telles que les obligations convertibles.</p> <p>Les avoirs nets du compartiment pourront être investis, jusqu'à concurrence de 10% des actifs nets du compartiment, en valeurs mobilières de type obligation et/ou en instruments du marché monétaire ayant un rating inférieur à BBB- (non investment grade).</p> <p>Le compartiment pourra investir dans toutes les zones géographiques.</p> <p>Les avoirs nets du compartiment pourront être investis, jusqu'à concurrence de 30% des actifs nets du compartiment, en valeurs mobilières de type actions, de type obligataire et en instruments du marché monétaire émis par des émetteurs ayant leur siège ou qui exercent</p>	<p>Le compartiment est de type flexible et a comme objectif la croissance graduelle du capital investi à <del>moyen</del>/long terme.</p> <p>Les avoirs nets du compartiment pourront être investis, <b>dans une plage entre 0 et 100%</b>, en valeurs mobilières de type actions <b>et autres titres de capital susceptible d'être négociés sur le marché des capitaux.</b></p> <p>La partie non investie en valeurs mobilières de type actions pourra être investie en valeurs mobilières de type obligations et/ou en instruments du marché monétaire, ayant un rating égal ou supérieur à BBB- (investment grade) ou en liquidités constituées de dépôts bancaires auprès d'établissements de crédit ayant une échéance résiduelle inférieure à 12 mois.</p> <p><del>Les avoirs nets du compartiment pourront être investis jusqu'à concurrence de 30% en valeurs mobilières de type obligataire telles que les obligations convertibles.</del></p> <p><del>Les avoirs nets du compartiment pourront être investis, jusqu'à concurrence de 10% des actifs nets du compartiment, en valeurs mobilières de type obligation et/ou en instruments du marché monétaire ayant un rating inférieur à BBB- (non investment grade).</del></p> <p>Le compartiment pourra investir dans toutes les zones géographiques.</p> <p>Les avoirs nets du compartiment pourront être investis, jusqu'à concurrence de 30% des actifs nets du compartiment, en valeurs mobilières de type actions, de type obligataire et en instruments du marché monétaire émis par des émetteurs ayant leur siège ou qui exercent</p>

<p>leur principale activité dans les pays émergents ou par des émetteurs souverains de tels pays (voir chapitre 6. du Prospectus - Facteurs de Risques, point 4 Autres facteurs de risque - Marchés émergents).</p> <p>Dans la mesure des pourcentages mentionnés ci-dessus le compartiment pourra également investir en parts d'OPCVM et/ou d'autres OPC tels que définis dans le chapitre 5 du Prospectus au point A. intitulé «Limites d'investissement ».</p> <p>Pour la réalisation des objectifs d'investissement objet du présent compartiment et dans les limites prévues au chapitre 5.intitulé «Limites d'Investissement – Techniques et Instruments», l'utilisation de produits dérivés ne se fera pas uniquement dans un but de couverture.</p> <p>En ce qui concerne les investissements libellés en d'autres devises que l'Euro, la Société a la faculté de recourir aux techniques de couverture du risque de change.</p> <p>N.B.: Les devises d'investissements peuvent être différentes de la devise de référence du compartiment EQUITY RETURN ABSOLUTE.</p> <p>Le compartiment EQUITY RETURNS ABSOLUTE n'a pas de benchmark.</p>	<p>leur principale activité dans les pays émergents ou par des émetteurs souverains de tels pays (voir chapitre 6. du Prospectus - Facteurs de Risques, point 4 Autres facteurs de risque - Marchés émergents).</p> <p><b>Le compartiment n'investira pas dans des convertible bonds, convertible contingent bonds (« CoCo »), ABS, MBS, et/ou dans des instruments de type distressed ou default securities.</b></p> <p><del>Dans la mesure des pourcentages mentionnés ci-dessus</del> <b>Jusqu'à hauteur de 10% de ses actifs nets</b>, le compartiment pourra également investir <del>en</del> <b>dans des</b> parts d'OPCVM et/ou d'autres OPC tels que définis dans le chapitre 5 du Prospectus au point A. intitulé « Limites d'investissement ». Pour la réalisation des objectifs d'investissement objet du présent compartiment et dans les limites prévues au chapitre 5. intitulé «Limites d'Investissement – Techniques et Instruments», <del>l'utilisation</del> <b>le compartiment utilisera de manière significative des</b> produits dérivés <del>ne se fera pas</del> <b>listé et gré à gré (OTC), (p.ex..Equity Swap, option, etc.)</b>, pas uniquement dans un but de couverture.</p> <p>En ce qui concerne les investissements libellés en d'autres devises que l'Euro, la Société a la faculté de recourir aux techniques de couverture du risque de change.</p> <p>N.B.: Les devises d'investissements peuvent être différentes de la devise de référence du compartiment EQUITY RETURN ABSOLUTE.</p> <p>Le compartiment EQUITY RETURNS ABSOLUTE n'a pas de benchmark.</p>
---	---

Changement de commission de performance

<p>La Société de Gestion recevra une commission de performance pour la classe A et P lorsque le rendement du compartiment au cours d'une période de référence dépasse celui enregistré par le «benchmark» mentionné ci-dessous.</p> <p>Elle sera calculée mensuellement suivant les dispositions du chapitre 14 du Prospectus.</p> <p>Paramètres de référence pour le calcul de la Commission de performance: "FTSE MTS Ex-Bank of Italy BOT Index valorisé en euro, augmenté de 2%". FTSE MTS Ex-Bank of Italy BOT Index est un indice représentatif des Bons ordinaires du Trésor italien traités sur le marché télématique des titres d'Etat, avec une duration indicative de 5 mois;</p>	<p>La Société de Gestion recevra une commission de performance, pour la classe A et P, égale à 20% de la performance calculée sur base d'une High Water Mark Absolute.</p> <p>La commission de performance sera calculée et cumulée pour chaque action et fraction d'action chaque Jour d'Evaluation sur base de la différence - si elle est positive- entre la Valeur Nette d'Inventaire et la plus haute valeur historique (<i>high water mark</i>) (« <b>HWM</b> »). Pour les besoins du calcul de la commission de performance, la HWM sera fixée à la plus élevée des deux Valeurs Nettes d'Inventaire suivantes : soit (i) à la Valeur Nette d'Inventaire la plus élevée enregistrée à l'un quelconque des jours précédents, soit (ii) à la dernière Valeur Nette d'Inventaire enregistrée.</p> <p>L'assiette utilisée pour le calcul de la valeur de la commission de performance sera le moins élevé des montants suivants : soit (i) la Valeur Nette d'Inventaire globale au jour précédant la plus haute valeur historique absolue (<i>high water mark absolute</i>) (« <b>HWA</b> »), soit (ii) la moyenne de la Valeur Nette d'Inventaire globale (c'est-à-</p>
--	---

	<p>dire la moyenne entre la HWM précédente jusqu'au jour de la HWA).</p> <p>Les montants accumulés seront payés annuellement.</p> <p>La valeur historique absolue (HWA) s'entend comme la plus haute Valeur Nette d'Inventaire.</p> <p>La commission de performance s'accumule de manière journalière sur base de la Valeur Nette d'Inventaire journalière et est donc prise en compte pour toute souscription et rachat (dividendes), sur la période de référence.</p> <p>Par période de référence on entend la période entre le dernier <i>high water mark</i> (« <b>HWM</b> ») enregistrée et la plus haute valeur historique absolue (<i>high water mark absolute</i>) (« <b>HWA</b> »).</p> <p>La commission de performance ne pourra pas être supérieure à 1,5% sur base annuelle de la valeur nette totale du compartiment. Aucun montant excédant 1,5% ne sera payé à la Société de Gestion.</p> <p>Pour les classes émises jusqu'au 9 juillet 2018 inclus la HWM sera la Valeur Nette d'Inventaire calculée au 9 juillet 2018.</p> <p>Pour toute nouvelle classe émise, la période de référence pour les besoins du calcul de la commission de performance commencera à la date du lancement de cette classe et la HWM sera la <del>première</del> Valeur Nette d'Inventaire <del>suivant la date</del> du lancement.</p>
<p>Changement de gestionnaire en investissements</p>	
<p>Euromobiliare Asset Management SGR S.p.A. (Milan)</p>	<p>Alkimis SGR S.p.A.</p>

La commission de gestion pour le compartiment Equity Returns Absolute classe A, à partir du 9 juillet 2018, passera de maximum 1.50% p.a. à maximum 1.65% p.a. en raison du changement de la stratégie de gestion. En ce qui concerne la classe G, la commission de gestion passera de maximum 0.60% p.a. à 0.80% maximum p.a. en raison du changement de la stratégie de gestion. Il est à noter que le changement de la stratégie aura pour effet une baisse des frais courant.

## **2. Compartiment IPAC Balanced**

La commission de gestion pour le compartiment IPAC Balance classe A, à partir du 9 juillet 2018, passera de maximum 2.0% p.a. à maximum 1,50% p.a.

Par ailleurs, le nom de l'indice Merrill Lynch Euro Government Bond Index sera mis à jour suite à l'acquisition par Intercontinental Exchange ("ICE") de BofAML FICC Index platform, en "**ICE BofAML Euro Government Bond Index**" et la fiche technique sera mise à jour en conséquent.

## **3. Compartiment Multi Smart Equity - MuSE**

La commission de gestion pour le compartiment Multi Smart Equity - MuSE classe B, à partir du 9 juillet 2018, passera de maximum 0.95% p.a. à 0.70% maximum p.a. En ce qui concerne la classe I, la commission de gestion passera de maximum 0.45% p.a. à 0.35% p.a. En ce qui concerne la classe G et P, la commission

de gestion passera respectivement de maximum 0.60% p.a. à 0.80% p.a. et de maximum 0.95% p.a. à 0.90% maximum p.a.

#### **4. Compartiment Euro Government Bond**

Le nom de l'indice Merrill Lynch Euro Government Bond Index sera mis à jour suite à l'acquisition par Intercontinental Exchange ("ICE") de BofAML FICC Index platform, en "**ICE BofAML Euro Government Bond Index** " et la fiche technique sera mise à jour en conséquent.

#### **5. Compartiment Europe Corporate Bond**

Le nom de l'indice Merrill Lynch EMU Corporate Index sera mis à jour suite à l'acquisition par Intercontinental Exchange ("ICE") de BofAML FICC Index platform, en "**ICE BofAML EMU Corporate Index** " et la fiche technique sera mise à jour en conséquent.

\* \* \*

Les actionnaires du compartiment concerné au point 1 qui ne sont pas d'accord avec les modifications proposées ont la possibilité de demander le rachat sans frais de leurs actions pendant un délai d'un mois, soit du 8 juin 2018 au 8 juillet 2018.

Le Prospectus daté 9 juillet 2018 et les Informations clés pour l'investisseur mis à jour peuvent être obtenus sur demande auprès du siège social de la Société, de la Société de Gestion ou bien auprès des Agents Placeurs.

Luxembourg, le 8 juin 2018  
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION